

RAPPORT ANNUEL ESG 2019 et S1 2020

- OBSERVATION DU PROGRES RESPONSABLE & DU DIALOGUE -

SOMMAIRE

- 1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020**
- 2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE**
- 3. CONFLITS D'INTERET**
- 4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT**
- 5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE**

1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020

Les Assemblées Générales constituent un rendez-vous annuel permettant d'associer les actionnaires à des choix importants des sociétés.

FOX Gestion d'Actifs applique des principes visant à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique. FOX Gestion d'Actifs sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

Rapport sur les droits de vote

Dans les cas où FOX Gestion d'Actifs a exercé ses droits de vote au cours de l'exercice social, elle établit un rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel lorsqu'il est établi est disponible sur le site internet de la société, et il précise notamment :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;

- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

FOX Gestion d'Actifs n'a pas exercé de droits de vote sur l'année 2019.

A partir de Juillet 2020 inclus, FOX Gestion d'Actif va s'attacher à y participer activement afin d'honorer sa responsabilité d'actionnaire et de défendre l'intérêt des porteurs des portefeuilles, dans une perspective de création de valeur sur le long terme et d'équilibre entre les différentes parties prenantes.

Cela concernera exclusivement les portefeuilles « Dividende Durable » et « Valeurs Féminines Global » de Juin 2020 à Juin 2021 puis sera étendu à tous les portefeuilles actions à partir de Juillet 2021.

La Politique de vote vise à présenter les principes guidant l'orientation des votes aux Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles investissent les fonds de FOX Gestion d'Actifs. Elle s'inspire notamment des recommandations du code AFEP-MEDEF et est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion. Un dialogue avec les émetteurs pourra toujours être engagé en amont du vote afin de permettre à ces derniers d'expliquer la pertinence de leurs projets de résolution, aux gérants de clarifier leurs positions, dans un but de promotion des bonnes pratiques de gouvernance.

1.1. Périmètre de vote

FOX Gestion d'Actifs exerce les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont elle assure la gestion de manière directe et pour lesquels elle est responsable de leur exercice d'après les règles suivantes :

- Vote systématique si les encours cumulés des OPC gérés représentent, à la date limite de vote par correspondance, plus de 3% du capital des émetteurs, à l'exception de titres que l'équipe de gestion indique vouloir céder. En effet, il semble qu'au-delà de ce seuil, le vote puisse avoir un impact significatif sur les pratiques de l'émetteur.
- Vote spécifique possible en-dehors de cette situation à la demande des gérants. Concernant les sociétés imposant une période de blocage des titres, le vote ne portera que sur un pourcentage de la position, en fonction des instructions du gérant. Le seuil de 3% continuera de s'appliquer à l'intégralité de la position, mais l'option sera laissée au gérant de ne voter que sur une fraction de la position.

1.2. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Selon les disponibilités de l'équipe de gestion, FOX Gestion d'Actifs vote selon ces différentes modalités :

- participation physique à l'Assemblée Générale,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- vote électronique,
- attribution de sa voix au Président.

Depuis Juin 2020, FOX Gestion d'Actifs a souscrit aux services d'ISS, prestataire qui assure un service d'analyse des résolutions présentées au vote. Le gérant connaissant le mieux la société vote en accord avec les principes définis dans la Politique, tout en prenant en compte les circonstances de la société. Le vote est saisi sur la plateforme ISS qui centralise et coordonne les informations transmises par le dépositaire. La Politique de vote est mise à jour annuellement, lors d'un comité des votes rassemblant les gérants qui soumettent des modifications ou des compléments afin de mieux répondre à des situations rencontrées. Le mode courant d'exercice des droits de vote par FOX Gestion d'Actifs est le vote par correspondance. Le gérant peut toutefois décider de participer physiquement à l'Assemblée Générale.

2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice 2019, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, FOX Gestion d'Actifs n'a pas exercé ses droits de vote.

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, FOX Gestion d'Actifs tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC gérés atteint le seuil de détention fixé dans la Politique de vote.

2.1. Analyse des votes par type de résolution

Néant

2.2. Analyse des votes d'opposition par type de résolution

Néant

2.3. Analyse des votes contre la politique de vote

	En nombre de résolutions	En %
Votes en accord avec la politique	x	x
Votes en opposition avec la politique	x	x

L'analyse des votes contre la politique par résolution est la suivante :
Néant

2.4. Analyse des votes aux résolutions présentées par des actionnaires minoritaires ou non agréées par le conseil d'administration.

Néant

3. CONFLITS D'INTERET

Les droits de vote exercés l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés. Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé au cours de l'exercice 2019.

4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Dialogue & engagement hors AG FOX Gestion d'Actifs discute des éléments de gouvernance, d'environnement ou encore du social lors des entretiens avec les dirigeants. Nous noterons à titre d'exemples des échanges tenus en 2019 :

Sur Dividende Durable :

- Hermès : soin apporté au bien-être animal chez les éleveurs fournisseurs, après les controverses médiatiques apparues sur les mauvais traitements et conditions d'abatage des crocodiliens.
- Nestlé : nature des discussions avec l'actionnaire activiste Daniel Loeb / questionnements sur l'intérêt pour l'actionnaire de la participation dans L'Oréal / actions de l'entreprise pour réduire sa production de « junk food » / questionnements sur la juste rémunération des fournisseurs de lait et de cacao.
- L'Oréal : questionnements sur l'intérêt pour l'actionnaire de la participation dans Sanofi.
- Teleperformance : questions sur les libertés syndicales dans les pays moins-développés sur le plan social / questions sur les conditions de prix d'acquisitions de sociétés en partie détenues par le Pdg.
- ORPEA : prise en charge des patients et résidents dans le contexte Coronavirus.

Sur Valeurs Féminines Global :

- Macquarie : poids des activités en liaison avec le charbon, notamment dans les métiers de fonds d'infrastructures.
- Eurazeo : questions sur les rémunérations des dirigeants.
- Melexis : questions sur l'efficacité énergétique des productions du groupe.
- Korian : idem ORPEA.

- CGG : questions sur la baisse de l'intensité carbone de CGG et les externalités pour l'environnement des processus géologiques et sismiques.
- Gecina : nature et masse des investissements du groupe en efficacité énergétique de ses bâtiments.
- Reply : nombre et fonctions des héritiers présents dans l'entreprise.

5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE

5.1 Quels indicateurs d'impacts ESG sont utilisés par les OPC ?

FOX Gestion d'Actifs surveille 10 indicateurs d'impact au sein des 4 piliers majeurs que sont l'Environnement, le Social, les Droits Humains et la Gouvernance. Ces données brutes sont extraites de la base MSCI. Nous communiquons au minimum annuellement sur 4 de ces indicateurs qui sont :

Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Au-delà des fonds précités possédant des filtres ESG actifs, FOX Gestion d'Actifs mesure l'intensité carbone de tous ses fonds grâce aux données MSCI et la compare à celle de leurs indices de référence respectif. A ce jour, tous les fonds actions surperforment l'intensité carbone de leur indice.

Ce résultat s'inscrit en ligne avec la politique ESG de la société de gestion et fait l'objet, à partir de mi-2020 d'une mesure mensuelle à l'occasion des fiches mensuelles de gestion des fonds. Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre Scope 1 (émissions directes) + Scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de froid et de chaleur) les plus récemment déclarées ou estimées, normalisées par les ventes en USD, ce qui permet une comparaison entre les entreprises de tailles différentes et s'exprime en (tonnes en équivalents CO2/ventes en millions USD). L'indicateur d'impact communiqué est donc l'intensité carbone moyenne du portefeuille, comparée à celle de l'indice de référence.

Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Indique par « oui » ou « non », à partir de données brutes de MSCI, si l'entreprise a subi des licenciements importants (> 1000 employés ou 10% des effectifs) au cours des trois dernières années. De telles actions peuvent avoir un impact sur le moral et la productivité des employés restant dans l'entreprise et peuvent également entraîner une augmentation de l'attrition. Nous regardons quel est le pourcentage de valeurs détenus dans nos fonds à filtre ESG actifs qui sont concernés par cet indicateur. Nous le comparons ensuite au pourcentage de l'indice de référence du fonds.

Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Historique juridique sur des cas liés au travail des enfants, exemples répandus ou flagrants de travail des enfants, résistance à l'amélioration des pratiques et critiques de la part d'ONG et / ou d'autres observateurs tiers. MSCI, dont nous tirons ces informations, classe en 4 niveaux la sévérité de ces controverses : vert, jaune, orange et rouge (respectivement aucune controverse, très légère controverse, controverse existante, controverse majeure avérée). Nous retraitions ces données pour mesurer le pourcentage de valeurs en vert (aucune controverse) dans le fonds. Cela nous permet de facilement le comparer avec le pourcentage de valeurs en vert dans l'indice.

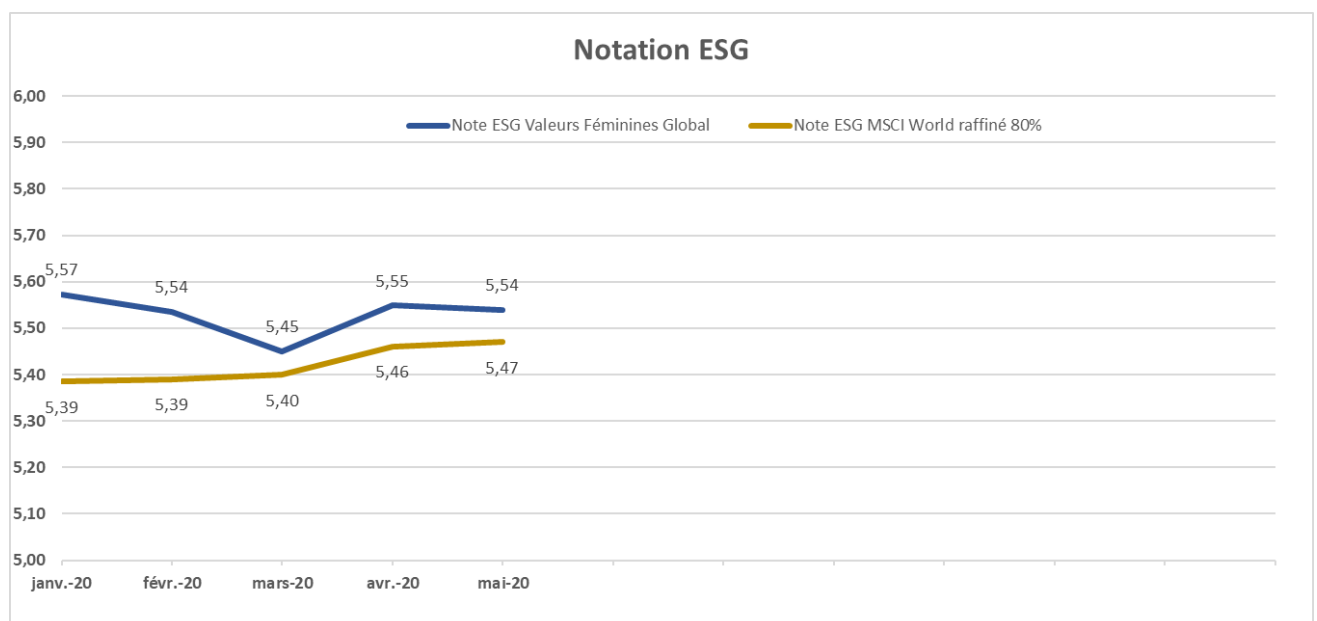
Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

MSCI nous fournit pour, une société donnée et selon le dernier rapport disponible avec cette donnée, le pourcentage de membres du conseil de surveillance ou, à défaut, du conseil d'administration qui sont des femmes (nombre de femmes membres du conseil / nombre total des membres du conseil). Nous comparons ensuite ce pourcentage à celui de l'indice de référence du fonds

5.2 Valeurs Féminines Global

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne.

	Taux de couverture	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20
Note ESG Valeurs Féminines Global	100%	5,57	5,54	5,45	5,55	5,54
Note ESG MSCI World raffiné 80%	94,2%	5,39	5,39	5,40	5,46	5,47
		0,19	0,15	0,05	0,09	0,07



	Taux de couverture	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20
Environnement						
VFG Moyenne E	100,0%				6,34	6,33
MSCI World raffiné Moyenne E	94,7%				6,19	6,21
Social						
VFG Moyenne S	100,0%				4,97	4,96
MSCI World raffiné Moyenne S	94,7%				5,21	5,21
Gouvernance						
VFG Moyenne G	100,0%				6,1	6,12
MSCI World raffiné Moyenne G	94,7%				5,79	5,81

Indicateurs d'impact (Juin 2020)

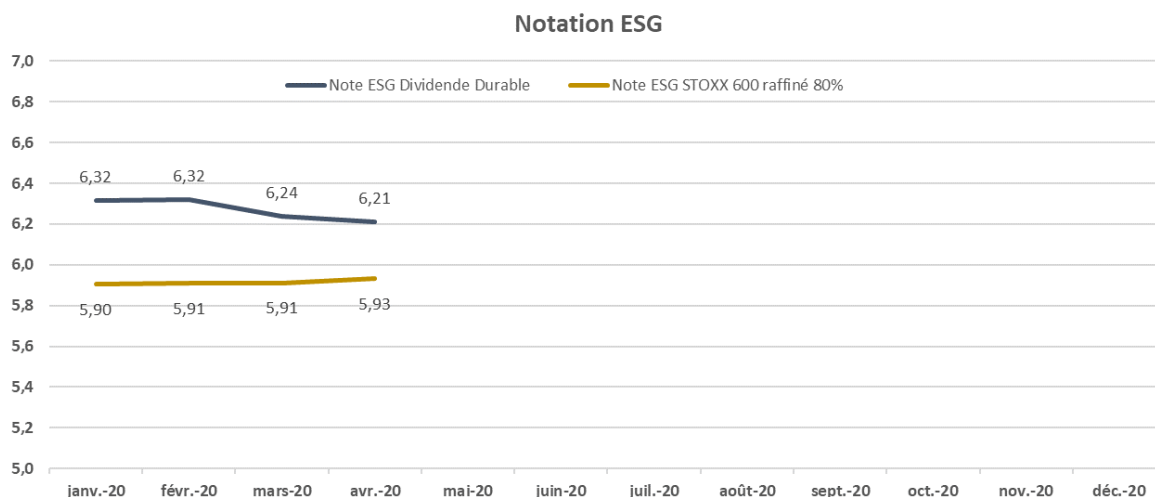
	Taux de couverture
Impact Intensité carbone VFG	100,0%
Impact Intensité carbone MSCI World	92,3%
Impact Labor major layoff VFG	84,8%
Impact Labor major layoff MSCI World	82,9%
Impact Female director VFG	100,0%
Impact Female director MSCI World	92,7%
Impact Labor rights child VFG	100,0%
Impact Labor rights child MSCI World	97,9%

- I. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille
Portefeuille = 227,11 / MSCI World = 215,32
- II. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif
Portefeuille = 6,06% / MSCI World = 9,21%
- III. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants
Portefeuille = 100% / MSCI World = 96,54%
- IV. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance
Portefeuille = 36,45% / MSCI World = 26,24%

5.3 Dividende Durable

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne.

Taux couverture ESG = 0,985	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20
Note ESG Dividende Durable	6,32	6,32	6,24	6,21	6,20
Note ESG STOXX 600 raffiné 80%	5,90	5,91	5,91	5,93	5,93
	0,41	0,41	0,33	0,28	0,27



	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	Taux de couverture
Environnement						
Dividende Durable Moyenne E				7,13	7,04	100,0%
STOXX 600 raffiné Moyenne E				6,58	6,54	99,7%
Social						
Dividende Durable Moyenne S				5,78	5,74	100,0%
STOXX 600 raffiné Moyenne S				5,51	5,49	99,7%
Gouvernance						
Dividende Durable Moyenne G				6,55	6,53	100,0%
STOXX 600 raffiné Moyenne G				6,61	6,63	99,7%

Indicateurs d'impact (Juin 2020)

	Taux de couverture
Impact Intensité carbone Div. Durable	100,0%
Impact Intensité carbone STOXX 600	99,5%
Impact Labor major layoff Div. Durable	87,5%
Impact Labor major layoff STOXX 600	73,2%
Impact Female director Div. Durable	100,0%
Impact Female director STOXX 600	99,7%
Impact Labor rights child Div. Durable	100,0%
Impact Labor rights child STOXX 600	100,0%



- V. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille
Portefeuille = 114,87 / Stoxx Europe 600 = 150,72

- VI. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif
Portefeuille = 7,14% / Stoxx Europe 600 = 11,33%

- VII. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants
Portefeuille = 94,64% / Stoxx Europe 600 = 98,17%

- VIII. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance
Portefeuille = 37,01% / Stoxx Europe 600 = 34,91%